



8^{ème} RALLYE REGIONAL / 3^{ème} RALLYE VHC et VHRS de BOURBONNE -les- BAINS
22 – 23 février 2020

ADDITIF N° 2 REGLEMENTATION VHC

Ajouter à l'article 3 : **CONCURRENTS ET PILOTES**, un article :

3.3.P : ORDRE DE DEPART :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - pour la première liste : groupe 4/5, groupe 2, groupe 3, groupe 1, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
 - pour la deuxième liste : groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées
- Les voitures du groupe Classic de compétition

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

Ajouter à l'article 9.P **CLASSEMENTS**:

Remplacer le texte de cet article par :

conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ASA LANGRES BP 15 2 ruelle de la Poterne 52200 LANGRES
Tél: 09 52 28 67 43 e-mail : asalangres@free.fr site internet : www.asalangres.com
Permanences: du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00

N° SIRET : 393 023 932 000 14
Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile
N° d'Agrément : 654 du 13 / 01 / 1968 - Préfecture de Chaume
N° d'Agrément Jeunesse et Sports : 52.S51



**F.F.S.A - LIGUE GRAND EST
DU SPORT AUTOMOBILE**
Maison Régionale des Sports - CS 70001
13, Rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 48 67 94 - Fax : 03 83 18 87 95